

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2017-08-10

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la réunion ordinaire du 9 août 2017 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le dixième jour du mois d'août deux mille dix-sept (2017-08-10), à seize heures (16 h).

À laquelle sont présents :

M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand;
Mme Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Yvon Deshaies, maire de Louiseville;
Michel Isabelle, préfet suppléant et maire d'Yamachiche;
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé;
Jean Lemieux, conseiller de Saint-Léon-le-Grand;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;
Michel Lemay, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;
Michel Langlois, maire suppléant de Saint-Mathieu-du-Parc;
Claude Boulanger, maire de Charette;
Claude Caron, maire de Saint-Boniface.

Sont absents :

M. Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère;
Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin;
Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès.

Les membres présents forment le quorum.

Également présentes :

Mmes Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Lyne Ricard Paillé, secrétaire au greffe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à seize heures (16 h), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

**Objet : Travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie
Appropriation d'un montant du Fonds de développement des
territoires (FDT) provenant de la fermeture du CLD de
Maskinongé
N/D :12/7-3 (1410-0309)**

Considérant que des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie, pour desservir de nouvelles constructions, doivent être exécutés dans le parc industriel régional (Phase 1);

Considérant que le règlement #250-16 décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie pour le parc industriel régional (Phase 1) a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le 27 avril 2017;

Considérant qu'il y a lieu de s'approprier un montant de 100 600 \$ du Fonds développement des territoires pour permettre la réalisation desdits travaux;

POUR CES MOTIFS :

224/08/17 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

Qu'un montant de 100 600 \$ soit approprié du Fonds de développement des territoires, provenant de la fermeture du CLD de la MRC de Maskinongé, pour permettre la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie pour le Parc industriel régional.

Proposition adoptée des membres présents.

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

**Objet : Travaux d'aqueduc et d'égout
Octroi du contrat
N/D : 12/7-3(1410-0309)**

Considérant que des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie, pour desservir de nouvelles constructions, doivent être exécutés dans le parc industriel régional (Phase 1);

Considérant qu'à cet effet, un appel d'offres public a été lancé par la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, en vertu de la résolution #186/07/17;

Considérant que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission dans les délais requis;

Considérant que le 10 août 2017, le comité a procédé à l'ouverture des soumissions reçues pour l'exécution desdits travaux;

POUR CES MOTIFS :

225/08/17 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Pour octroyer le contrat à l'entreprise Maskimo Construction inc., étant le plus bas soumissionnaire, pour exécuter les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie, dans le parc industriel régional (Phase 1) (prolongation de services rue Saint-Marc), au montant total de 696 300 \$, plus taxes, et ce, payable suivant les modalités déterminées au cahier des charges;

Que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #250-16

Objet : Emprunt temporaire
N/D : 2-5-2 (310.04)

Considérant que des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie, pour desservir de nouvelles constructions, doivent être exécutés dans le parc industriel régional (Phase 1);

Considérant que par la résolution #225/08/17, la MRC a octroyé le contrat pour l'exécution desdits travaux;

POUR CES MOTIFS :

226/08/17 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,
appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

Pour autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour couvrir les coûts desdits travaux;

Que ledit emprunt temporaire sera réalisé seulement si le fonds d'administration générale de la MRC de Maskinongé n'a pas les liquidités nécessaires pour couvrir les coûts desdits travaux.

De plus, tous les argents avancés par le fonds d'administration générale, en vertu du règlement d'emprunt #250-16, le seront sans intérêts.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

227/08/17 Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,
appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Pour lever la séance à seize heures quinze (16 h 15), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Lyne Ricard Paillé,
Secrétaire au greffe

ROBERT LALONDE,
PRÉFET

JANYSE L. PICHETTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »